

Fiche n° 5 : Le choix du plein emploi solidaire

La CGT propose...

Le droit à un travail digne et reconnu, pour toutes et tous, dans une société solidaire.

Une conception du plein emploi avec :

- un objectif de plein emploi qui renvoie avant tout au contenu de l'emploi et à la place du travail dans la société :
 - pour atteindre cet objectif, il faut accroître le taux d'emploi (c'est-à-dire, augmenter le nombre de personnes ayant un emploi dans la population en âge de travailler), ce qui implique de réduire le chômage et le sous emploi, et d'augmenter le nombre d'emplois,
 - dans la perspective d'un nouveau plein emploi, l'amélioration quantitative de l'emploi doit s'accompagner de son développement qualitatif,
 - les questions majeures comme les niveaux de qualification, leur reconnaissance dans les salaires, le statut du travail, sont donc à poser ;
- un objectif de plein emploi qui doit avoir une dimension solidaire :
 - solidarité entre les genres (égalité de traitement des femmes et des hommes), entre les générations, entre les territoires,
 - solidarité entre les pays européens et à l'échelle internationale.

Une place centrale aux capacités humaines

- le plein emploi de demain est celui de la promotion et de la pleine utilisation de toutes les capacités humaines ;
- atteindre le plein emploi nécessite une croissance économique pérenne qui respecte les travailleurs et l'environnement ;
- les entreprises doivent être responsabilisées socialement et territorialement au développement économique et social des populations dans les territoires où les entreprises sont implantées.

Préserver, reconquérir et développer l'industrie en articulation avec les services

La reconquête de l'industrie articulée aux services modernes et notamment aux services publics de qualité est une condition pour dynamiser l'économie.

Cela requiert la mise en place d'une véritable politique industrielle pour améliorer l'efficacité globale du système productif :

- développer les emplois et les qualifications (1) ;
- articuler la modernisation de l'industrie et la démocratie sociale et territoriale ;
- accroître l'effort de recherche-développement et d'innovation (2) ;
- développer une politique cohérente de l'énergie ;
- assurer le financement des entreprises industrielles en créant notamment un pôle financier public (3) ;
- faire barrage à la spéculation par une réglementation des marchés financiers, par une réforme fiscale (4) et une législation dissuasive.

Ce qui existe aujourd'hui

Globalement, 64 % de la population âgée de 15 à 64 ans occupent un emploi en France. Le taux d'emploi est surtout faible pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans (28 %) et pour les personnes âgées de 50 à 64 ans (56 %).

La dimension internationale de l'objectif du plein emploi se confirme plus clairement dans le contexte de la crise économique et financière qui sévit dans le monde depuis 2008. Le chômage a augmenté de 20 millions, portant le nombre d'individus au chômage à 250 millions.

Les entreprises, les institutions publiques ne créent pas suffisamment d'emplois. Les salariés sont appelés à subir cette politique délibérée de sous-emploi qui les met en concurrence et favorise leur exploitation. Dans la plupart des cas, sinon dans la totalité, les décisions concernant la localisation ou la délocalisation des activités des entreprises, les choix des infrastructures ou de services, leur création ou leur suppression échappent aux salariés. Ce qui nourrit un sentiment d'impuissance vis-à-vis des stratégies des groupes nationaux ou multinationaux et des pouvoirs économiques et politiques. Pourtant, c'est bien au niveau local que se fondent l'appréciation et la recherche des conditions de rentabilité maximale dans un contexte de mondialisation et de généralisation de la concurrence.

(1) Voir repères revendicatifs, fiche 12.

(2) Voir repères revendicatifs, fiche 33.

Tout en exigeant plus des collectivités territoriales et des populations pour les accompagner et bénéficier d'exonérations sociales et fiscales, de nouveaux équipements, les entreprises veulent être considérées comme « nomades » et sans contrainte.

L'État et les collectivités territoriales allouent chaque année des sommes importantes aux entreprises sous forme d'aides directes ou d'allègements fiscaux et sociaux évalués à 172 milliards d'euros en 2010, selon la Cour des comptes.

L'exemple le plus marquant est la prise en charge des cotisations sociales des employeurs. Le coût de cette mesure dépasse les 30 milliards d'euros par an.

La loi du 4 janvier 2001 abrogée en 2002 prévoyait l'instauration d'une commission nationale et des commissions régionales du contrôle des aides publiques aux entreprises.

Le Conseil d'orientation pour l'emploi a fait un recensement de la plupart des aides et a procédé à une évaluation critique qu'il faut continuer et améliorer. La Cour des comptes a fait le même constat.

(3) Voir repères revendicatifs, fiche 35.

(4) Voir repères revendicatifs, fiche 34.

Les moyens pour y parvenir

Préserver, reconquérir et développer l'industrie et l'emploi industriel

Il ne peut pas y avoir une politique de plein emploi sans développement de l'appareil productif et de l'emploi industriel. Cela implique une politique industrielle et une réorientation des ressources des entreprises et des institutions financières.

L'industrie demeure un élément structurant de l'activité économique en termes de richesses créées, de maîtrise technologique, de recherche-développement et d'innovation.

L'industrie exerce un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, des régions, du pays. Le maintien et le développement des activités de l'industrie et des services de qualité, ainsi que des services publics vont de pair.

Dans un certain nombre de cas, des secteurs, des filières de production doivent entrer ou rester sous le contrôle de la Nation pour en garantir la pérennité, le développement, l'égalité d'accès et assurer l'indépendance du pays. Il en est ainsi, par exemple, de l'énergie, du médicament, de l'eau, etc.

Cela pose la question du contenu des politiques françaises et européennes en matière industrielle.

La relance de notre économie passe, notamment, par une reprise des investissements des entreprises dans l'outil de travail (actuellement à hauteur d'un tiers des ressources disponibles).

Il s'agit de développer la valeur ajoutée industrielle car c'est développer l'emploi et les qualifications, augmenter les salaires, améliorer la recherche-développement et dynamiser l'investissement productif, plutôt que d'orienter les recettes des entreprises dans une « dérive financière ».

La responsabilité sociale et territoriale de l'entreprise

Les syndicats doivent pouvoir mieux appréhender leur capacité à intervenir sur l'évolution du territoire et pouvoir agir sur la

stratégie de l'entreprise ou des entreprises du bassin d'emploi.

Cela implique un droit d'information économique et stratégique sur le devenir des sites et des établissements, sur les mutations économiques et sociales à venir impliquant des nouvelles qualifications, des nouvelles productions, des programmes de recherche-développement.

Les entreprises impliquées dans les pôles de compétitivité doivent être engagées sur des résultats positifs en termes d'emploi, de qualification et de développement des capacités productives et de services.

Des comités interentreprises pourront être créés pour que les salariés des entreprises sous-traitantes bénéficient des mêmes droits sociaux, d'information et de consultation, en particulier sur les choix stratégiques des entreprises donneuses d'ordre (5).

La fiscalité locale doit être réformée en vue d'accentuer le lien entre l'entreprise et le territoire où elle se situe, par la transformation de la contribution économique territoriale (qui a remplacé la taxe professionnelle) en un impôt pour l'efficacité économique et sociale, incitant au développement de l'emploi, des qualifications et des salaires (6).

Rendre effectives les obligations de l'entreprise en matière de reclassement, de formation et de maintien dans l'emploi des salariés.

Lutter contre la mise en concurrence des salariés : discrimination, précarité, recours abusif aux CDD, à l'intérim, au temps partiel...

Fonds pour l'emploi et le développement solidaire des territoires

Cette proposition vise à impulser au niveau local et régional, tout en veillant à la cohérence nationale, le développement d'activités, d'emplois et de formations à partir de projets concrets dans une optique de coopération et de solidarité à deux niveaux : d'une part, entre territoires ; d'autre part, entre les entreprises et leur lieu d'implantation.

(5) Voir repères revendicatifs, fiche 10.

(6) Voir repères revendicatifs, fiche 34.

Mis en place au niveau des territoires (la région par exemple), ces fonds financeraient des projets de développement des entreprises créatrices d'emplois, en cohérence avec des projets territoriaux : financement des investissements, innovation, recherche et développement, qualification des salariés.

Les financements seraient accordés sous le contrôle des représentants des salariés, en s'appuyant sur les comités d'entreprise avec droit à l'information et consultation pour toute aide accordée à l'entreprise et droit de saisine de la commission régionale par les institutions représentatives du personnel si l'objet et les conditions du financement ne sont pas respectés.

La mise en place de comités d'orientation et de pilotage à l'échelle régionale est aussi indispensable pour favoriser les projets d'investissements portant l'intérêt général et un nouveau type de croissance.

Ils seraient financés par redéploiement d'une partie des aides à l'emploi après évaluation contradictoire des dispositifs actuels (certaines aides européennes pourraient y être intégrées), par une contribution des entreprises, par des concours du pôle financier public (7), par la mobilisation d'une partie des budgets pour la formation professionnelle. Des dispositifs pourraient être créés pour permettre d'affecter une partie des ressources provenant de l'épargne salariale à ces fonds.

Notre proposition vise six objectifs :

- favoriser la dynamique de complémentarité des projets locaux ;
- favoriser la coopération entre entreprises ;
- favoriser la solidarité entre les groupes et les tissus économiques locaux ;
- favoriser un usage transparent des aides publiques accordées aux entreprises ;
- mobiliser les fonds disponibles, y compris l'épargne, au service de l'emploi et des activités, notamment pour favoriser les activités indispensables à la satisfaction des besoins sociaux ;
- rendre plus efficaces les mécanismes de péréquation pour réduire les inégalités.

(7) Voir repères revendicatifs, fiche 35.

Aides publiques

Les aides publiques doivent répondre aux attentes des salariés et de la population, car elles sont financées notamment à partir des impôts.

Cela nécessite une mise à plat de l'ensemble des aides, des droits d'intervention pour les salariés et leurs représentants en amont et en aval dans le processus d'attribution d'aides et une évaluation systématique de ces mesures par :

- l'instauration de la commission nationale et des commissions régionales des aides publiques, en améliorant leurs missions. En plus d'un contrôle a posteriori, les commissions doivent intervenir dans la définition des critères d'attribution des aides (secteurs d'activité, territoires) ;
- la création d'une base de données publique afin d'assurer un recensement exhaustif des aides existantes. La notion d'aide doit englober l'ensemble des fonds publics mis à la disposition des entreprises et l'ensemble des exonérations sociales et fiscales dont bénéficient les entreprises ;
- une évaluation de l'efficacité de diverses mesures, surtout du point de vue de l'emploi, de la formation et de l'aménagement du territoire ;
- la transparence dans l'attribution sectorielle et territoriale ainsi que dans l'utilisation des aides ;
- la publication d'un rapport annuel au niveau national, accompagnée au moins au même rythme, de la publication des rapports régionaux ;
- en cas de licenciement collectif ou de fermeture de l'entreprise, de non-respect de l'engagement pris pour obtenir ces aides, leur remboursement doit être effectif.

Développer de nouvelles coopérations européennes et internationales

Les relations économiques de la France avec le reste du monde doivent être fondées sur la base de coopérations favorables au développement humain durable partout dans le monde. Cela suppose de rompre avec la logique de mise en concurrence qui est actuellement à l'œuvre tant dans l'Union européenne que dans le reste du monde.